ASSOCIATION

DE

REFORME

DU

PARTI NATIONAL.

Les soussignés, convaincus que les résultats désastreux de la politique actuelle, constatés par le dernier recensement, exigent impérieusement que la nation entière s'unisse dans un effort commun pour arrêter le dépeuplement du pays, favoriser le développement de ses ressources, et le rapatriement de nos compatriotes emigrés, se forment en association politique sous le nom de Parti National, dans le but de faire triompher le programme suivant :

PROGRAMME.

POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC.

1o. Abolition du Conseil Législatif.

2o. Réforme des lois électorales, pour que ~~la qualification des candidats~~, le double mandat et la formalité de la nomination soient abolis ; que toutes les élections se fassent le même jour au scrutin secret, et que les contestations d'élection soient jugées par les tribunaux ordinaires.

3o. Réduction de l'indemnité des députés et de l'orateur de l'Assemblée Législative.

4o. Réduction du nombre des ministres.

5o. Réduction du nombre des employés à ce qui est strictement nécessaire pour l'efficacité du service public.

6o. Réforme de l'administration de la justice de manière à rendre moins dispendieux le recours aux tribunaux, et à assurer une plus prompte expédition des affaires judiciaires.

7o. Abolition de la police provinciale.

8o. Réforme de nos lois d'éducation. Faire distribuer par la chambre toutes les allocations; ~~réduire le nombre des inspecteurs d'écoles~~; créer des écoles spéciales des arts et métiers et améliorer l'enseignement des écoles normales et des écoles primaires.

9o. Réforme dans l'administration des terres publiques et leur colonisation [, l'aide] ~~par~~ octrois gratuits.

10o. Adjudication aux enchères ou au plus bas soumissionnaire, des ~~tous les~~ ouvrages publics ~~devant coûter plus de cent piastres~~.

11o. Détermination par la législature des chemins de colonisation, ou autres travaux publics, et de la somme à dépenser pour chacun d'eux.

12o. Encouragement des chemins macadamisés et des chemins à lisses.

13o. Paiement par la Puissance de l'excédant de la dette du Canada mis à la charge de Québec et d'Ontario.

14. [Encouragement de l'immigration et] Rapatriement de nos compatriotes émigrés.

POUR LA PUISSANCE.

1o. Election des Sénateurs par le peuple ou par les législatures locales.

2o. Réforme des lois électorales de la Puissance comme pour la province de Québec.

3o. Réduction du nombre des ministres.

~~4o. Diminution du salaire du Gouverneur général.~~

3o. Réduction du nombre des employés publics, à ce qui est strictement nécessaire pour l'efficacité du service public.

6o. Réorganisation de la milice en prenant pour base le maintien de l'ordre intérieur.

7o. Amélioration de nos voies de communication intérieure pour faire prendre au commerce de l'Ouest la voie du St. Laurent.

~~8o. Opposition à la construction du chemin du Pacifique, par octroi du gouvernement, tant que le Nord ouest ne sera pas suffisamment colonisé.~~

9o. Obtention du droit absolu de régler nous-mêmes nos relations commerciales avec les autres pays de manière à assurer l'établissement de manufactures en Canada.

~~10o. Développement des ressources spéciales de chacune des provinces composant la confédération.~~

Montréal, 6 décembre 1871.